


 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2018-18

Objet : Délibération portant demande d'extension du périmètre du syndicat mixte eaux et rivières de l'entre deux mers (SMER) au territoire de la commune de Pompignac dans le cadre de la compétence GEMAPI de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais"

Conseillers en exercice	30	Pour	25
Conseillers présents	18	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	7		
Suffrages exprimés	25		

L'an 2018, le 10 juillet à 18h30, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à Pompignac (Maison de Cadouin), sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE

Date de convocation	28/VI/2018
Date d'affichage	28/VI/2018

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Denis LOPEZ**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Maryse AUBIN	Sallebœuf	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses		Florence ALLAIS
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac		
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux		Jean-Pierre SOUBIE
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Maryse AUBIN
Florent LODDO	Pompignac		Françoise IMMER
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf		Marc AVINEN
Michel ORTEGA	Camarsac		
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses		Christian SOUBIE
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le 12 JUL. 2018

N° 2018-18

Objet : Délibération portant demande d'extension du périmètre du syndicat mixte eaux et rivières de l'entre deux mers (SMER) au territoire de la commune de Pompignac dans le cadre de la compétence GEMAPI de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais"

Vu la délibération en date du 27 novembre 2017 de la commune de Pompignac portant demande d'adhésion au SMER

Considérant le transfert obligatoire de la compétence GEMAPI à la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" depuis le 1^{er} janvier 2018

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 26 juin 2018

Rapport de synthèse :

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" s'est vue obligatoirement dotée de la compétence GEMAPI. Le conseil communautaire a souhaité exercer cette compétence en la confiant aux divers syndicats de bassin. Or, la commune de Pompignac n'était membre d'aucun syndicat.

Pour faciliter une action cohérente, la commune de Pompignac a délibéré en novembre 2017 pour rejoindre le SMER. Il appartient désormais à la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" de continuer la procédure en demandant une extension du périmètre du SMER au territoire de Pompignac dans le cadre des 4 items GEMAPI relevant du champ communautaire de compétence.

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés de demander l'extension du périmètre du syndicat mixte eaux et rivières de l'entre deux mers (SMER) au territoire de la commune de Pompignac dans le cadre de la compétence GEMAPI de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" pour les 4 items.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 10 juillet 2018

Le Président





Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE



Bordereau de signature

2018_18 DELIBERATION PORTANT DEMANDE EXTENSION DU PERIMETRE SU SMER AU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE POMPIGNAC DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE GEMAPI

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS	12/07/2018	 Visa
Jean-Pierre Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	12/07/2018	 Signature  Certificat au nom de JEAN PIERRE SOUBIE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BORDELAIS), émis par CERTEUROPE <u>ADVANCED.CA.V4</u> , valide du 04 juil. 2018 à 10:47 au 26 août 2020 à 00:00.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS		 Archivé

Dossier de type : Actes // sigpresident